

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Janvier 2017

Présents : MM . TULARS Bernard , MANSENCAL Christian , MONNIER Philippe , ROUCHET Alain, DANFLOUS Jean Louis , BENTEJAC Francis , RIOLLOT Yves , DAUDET Bernard , Mmes FERRAND Françoise , CHANCELLE Marie-Ange , De FREITAS Patricia

Secrétaire de séance : M. DAUDET Bernard

En préambule de la réunion du Conseil Municipal les étudiants en Génie Civil de l'IUT de Bordeaux nous ont fait le point sur l'avancement de leurs travaux concernant le projet de réhabilitation des bâtiments de l'Agence postale et des Bains-Douches. Cette initiative avait été prise au regard de la non-utilisation de ces bâtiments; elle est gratuite et n'engage pas la commune car elle permet aux étudiants de présenter un projet pour leurs examens de fin d'année. Après avoir fait l'état des lieux des 2 bâtiments les étudiants nous présentent la destination qu'ils préconisent aux immeubles par l'intermédiaire d'un questionnaire à distribuer aux habitants.

La réunion du Conseil Municipal débute à 18h45.

I – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2016 :

F. Ferrand demande de modifier le § Vœux 2017 comme suit :

« La commission *Culture-Animation* se charge de préparer

II- Délibérations :

1 – Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité.

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergie aux collectivités et aux professionnels nous avons adhéré au Groupement de Commande des Syndicats d'Energie aquitains (pour nous: le SDEEG) et à son marché "Achat Electricité" (délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2015).

Considérant que:

- l'élargissement du périmètre de la Région et la réforme des marchés publics nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergie,
- le contrat arrive à échéance au 31-12-2017,
- le SDEEG, coordonnateur du groupement, lance un nouveau marché Electricité d'une durée de 2 ans,
- le groupement est constitué pour une durée illimitée,
- la mutualisation permet d'effectuer des opérations de mise en concurrence et, donc, d'obtenir des meilleurs prix,

M. le Maire propose de:

- confirmer notre adhésion au Groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- l'autoriser à signer la nouvelle convention constitutive et à faire acte de candidature aux marchés d'électricité proposés par le Groupement,
- approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement (ex: 25€ pour une consommation de 40 000 Kw/h, 70€ pour 100 000 Kw/h).

Nota:

Si nous ne souhaitons pas poursuivre le partenariat avec le SDEEG il sera de notre ressort d'entamer les procédures de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique avant l'échéance du contrat actuel (31-12-2017) avec le risque d'être confronté à une rupture d'approvisionnement au 01-01-2018.

Approbation à l'unanimité.

2 - Désignation de 2 délégués au Syndicat de l'Eau et Assainissement de Lerm & Grignols.

Suite à la fusion des Syndicats de l'eau et assainissement de Lerm et de Grignols en un seul dénommé Syndicat de l'Eau & Assainissement de Lerm & Grignols, il est obligatoire de nommer 2 délégués (ou confirmer les délégués actuels). Les délégués actuels : C. Mansencal & B. Tulars sont confirmés à l'unanimité.

3 - Mise en place d'une commission d'appel d'offres.

Les travaux pour la construction des 2 ralentisseurs ayant fait l'objet, de la part de l'assistance à maîtrise d'œuvre, d'un appel d'offres et, le Conseil Municipal n'ayant jamais nommé une commission « Appel d'Offres », il est nécessaire d'en créer une pour l'ouverture des courriers émanant des entreprises consultées pour ces travaux.

Sont volontaires, outre le maire :

- F. Bentejac, B. Daudet, A. Rouchet.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

4 - Contrat d'assurance du personnel.

Ce contrat d'assurance venant à expiration il est nécessaire de le renouveler afin de garantir le maintien du salaire des employés communaux en cas de longue maladie.

Coût : 2306,97€ pour l'année.

Approbation à l'unanimité.

5 - Facture SACPA

En octobre 2016 nous avons trouvé un chien sans identification qui a été pris en charge par la SACPA - organisme chargé de la récupération des animaux errants – et remis à la SPA. Le propriétaire de l'animal s'étant déclaré en mairie, le conseil municipal décide que cette facture doit être remboursée par celui-ci. Montant de la facture : 206,93€.

III - Infos diverses.

1 - Organisation de la cérémonie des vœux du dimanche 22 janvier.

La commission « Culture – Animation » présente, au Conseil Municipal, le projet du déroulement de la manifestation:

- galettes des rois réalisées par Xavier et Myriam de l'S-Caudais
- accompagnées de boissons diverses : chocolat chaud, cidre, jus de fruits, vin ...
- le plan de la salle,
- décoration de la salle (quelques décorations devront être achetées).

Les volontaires désirant s'impliquer dans la mise en place des tables ont rendez-vous le dimanche matin à 10h.

2 – Fête locale.

Cudos ayant repoussé sa fête locale au week-end des 22 & 23 juillet, B. Tulars a décidé que, contrairement à ce qui avait été envisagé et pour ne pas être concurrencé, la fête locale se tiendrait le 15 juillet au lieu du 22. Une raison supplémentaire sera que le chapiteau prêté par Captieux pour la fête gasconne du 1^{er} juillet pourra rester à Escaudes, ce qui évitera un démontage – remontage. L'organisation pourrait être confiée, suivant leur accord et comme les années précédentes, à l'ACCA & Brigalhas de pin.

C. Mansencal se chargera de donner des contacts pour les orchestres. Par contre le maintien du feu d'artifice fait débat, la décision finale interviendra lors du prochain conseil municipal.

3 – Achat du véhicule communal et d'une tronçonneuse.

Dans le courant de cette année il y aura obligation de mettre un véhicule de service à disposition de l'agent technique. Le choix s'étant porté sur un petit camion-plateau d'occasion plusieurs pistes peuvent être explorées : les ventes publiques (Agora Store), Arpoulet à Marmande ou divers garages.

Y. Riollot, en liaison avec G. Antonutti, est chargé de s'occuper de l'achat de la tronçonneuse.

4 – Chalet d'urgence de Cudos.

Depuis 2013 la commune de Cudos met à disposition des communes voisines un chalet d'urgence proposé aux victimes de sinistres ou de problèmes familiaux. Depuis le 9/11/2016 Cudos propose ce chalet aux 31 communes de la CDC du Bazadais. Ce logement ne peut être proposé que par l'intermédiaire des services sociaux, des maires, des services de gendarmerie ou de secours.

5 – Etat des lieux des bâtiments communaux.

Un compte-rendu de l'état des lieux des bâtiments communaux sera présenté lors du prochain conseil municipal par la Commission « Bâtiments » car les travaux déclarés urgents devront être pris en compte dans l'élaboration du prochain budget.

6 – Terrain de boules.

Les traverses bois destinées à l'entourage du terrain de boules sont arrivées chez FIMSO (ex-usine Monnier) à Captieux. Voir avec Guy pour les récupérer avec le tracteur et la remorque.

7 – Assurance forêt.

B. Tulars avise le conseil municipal qu'il a demandé 2 devis (XLB & Groupama-Misso) pour assurer la forêt communale contre la tempête et l'incendie. Ces devis seront communiqués lors de la prochaine réunion.

8 – Colis de Noël.

Quelques conseillers municipaux ont eu des remarques sur la qualité très moyenne des produits distribués. Pour la prochaine distribution nous changerons de fournisseur en privilégiant des producteurs locaux.

9- Vente de bois.

Le 5 décembre dernier nous avons vendu, par adjudication, une coupe de 886 pins pour 53 500 € à la Sté JC Lejeune.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 2 mars à 18h00.

La séance se termine à 20h20.